



**L'Aéro-Club de France présente**  
**La 5<sup>ème</sup> Nuit du Court-métrage Aéronautique**  
*intitulée « Films de nuit »*

**Le vendredi 7 mai 2010, de 19 heures à 1 heure du matin**

*Pour la cinquième année consécutive, l'Aéro-Club de France consacre une soirée et le début d'une nuit à la promotion de films documentaires aéronautiques, en privilégiant les « courts métrages ». Ce qui permet de proposer aux spectateurs le choix d'une douzaine de films ou d'extraits de films évoquant une large palette d'acteurs et de situations : histoire militaire ou civile, aventure, enjeux industriels, compétition mais aussi humour déjanté seront au rendez-vous.*

*Pour rendre notre sélection plus riche et plus variée nous faisons appel à tous les producteurs institutionnels, indépendants, mais aussi amateurs, pour qu'ils nous permettent de projeter leurs œuvres.*

La soirée comprendra 3 plages d'environ 2 heures, chacune étant divisée en :

- 1 h 20 de présentation et projection,
- 40 minutes d'échanges avec les réalisateurs et présentateurs.

Cette soirée donnera lieu à un vote du public qui sera suivi de la remise du Prix de l'Aéro-Club de France dans trois catégories :

- Amateur
- Producteur institutionnel
- Producteur indépendant

Le règlement du concours figure en annexe, et nous proposons aux diverses catégories de producteurs d'adresser leurs œuvres sous forme de DVD à :

Aéro-Club de France  
5<sup>ème</sup> Soirée du film aéronautique  
Commission Animation  
6 rue Galilée  
75782 Paris cedex 16

Par ailleurs le Cabinet Labalette a accepté de continuer pour la troisième année d'être notre partenaire pour l'organisation de cette soirée.

**Conditions pratiques :**

- Adresse : Aéro-Club de France, 6 rue Galilée, 75016 Paris – Métro Boissière.
- Début des projections à 19 heures.
- Prix de la soirée, buffet compris : 10 euros pour les membres de l'Aéro-Club de France, et 15 euros pour les non membres.
- Gratuité de l'entrée pour les journalistes sur présentation de leur carte de presse.
- Gratuité totale pour les présentateurs et réalisateurs de films présentés.

**Pour tout renseignement complémentaire :**

- Aéro-Club de France : [communication@aeroclub.com](mailto:communication@aeroclub.com) . Tel : 01 47 23 72 72
- Jean Ponsignon : [ponsignews@wanadoo.fr](mailto:ponsignews@wanadoo.fr)

#### Article 1 – BUT DE LA MANIFESTATION

La « Soirée du film aéronautique de l'Aéro-club de France » a pour objet, de révéler et de mettre en valeur des œuvres de qualité en vue de servir l'évolution de l'art cinématographique et de favoriser le développement de l'aéronautique.

#### Article 2 – SELECTION OFFICIELLE

L'Aéro-club de France choisit et invite les films qui seront présentés en **Compétition ou Hors Compétition** dans une des trois catégories suivantes :

- Films amateurs,
- Films documentaires,
- Films institutionnels.

Le Comité de Sélection de l'Aéro-Club de France décide dans quelle section un film pourra être invité:

- Compétition,
- Hors Compétition.

Les films sélectionnés en Sélection Officielle seront choisis au plus tard **le 31 mars 2010**. Si votre film est sélectionné, vous serez prévenus avant cette date.

#### Article 2 – DATE DE LA MANIFESTATION

La 4<sup>ième</sup> « Soirée du court métrage aéronautique de l'Aéro-club de France » se tiendra le **Vendredi 7 mai 2010**.

#### Article 3 – DUREE DES FILMS

Autant que faire se peut, la durée des films n'excédera pas 30 minutes, génériques inclus.

#### Article 4 – ENGAGEMENTS

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser leurs œuvres dans le cadre de la « Nuit du film aéronautique », sur les lieux de projection mentionnés au programme et, en dehors de la manifestation, pour toute projection organisée par l'Aéro-Club de France, pour promouvoir l'Aéronautique.

#### Article 5 – SUPPORTS

Quelque soit le support utilisé pour le tournage du film (mini DV, super 8, 35mm,...), **seuls les DVD sont acceptés pour la présélection**. Tout film envoyé sur un autre support (mini DV, VHS, Beta,...) ne sera pas visionné.

#### Article 6 – LANGUES ET SOUS-TITRES

Tous les films, dont les dialogues sont dans une langue autre que le français, doivent être présentés sous-titrés en français.

L'Aéro-Club de France appréciera dans quelle mesure une version qui ne répondrait pas exactement à cette définition pourrait être néanmoins retenue. Dans les cas exceptionnels où, avec l'accord préalable de l'Aéro-Club de France, un film serait présenté dans une version non sous-titrée, la liste des dialogues en français devra impérativement parvenir à l'Aéro-club de France, avec l'envoi de la copie.

#### Article 7 – JURY

L'Aéro-Club de France désigne **le public assistant aux projections comme Jury des films présentés en compétition**.

Le vote a lieu au scrutin secret. Les décisions sont prises à la majorité relative des votants.

Le Président de l'Aéro-Club de France et le Président de la commission Animation assistent au dépouillement et au décompte des votes. Ils prennent également part au vote, comme tout membre de l'Aéro-Club de France, et leur voix compte pour une.

#### Article 8 – PALMARES

Le Jury attribuera dans son Palmarès un **prix de l'Aéro-Club de France, par catégorie : amateur, producteur institutionnel et producteur indépendant**.

#### Article 9 – LOGOS

Les films retenus en Sélection Officielle pourront faire apparaître sur tous supports publicitaires le logotype « Sélection Officielle » de la « Soirée du Court Métrage Aéronautique de l'Aéro-club de France » telle que définie ci-contre.



#### **Article 10 – PRIX**

Le ou les film(s) primé(s) par le Jury obtiendront en récompense un Trophée décerné par l'Aéro-Club de France.

#### **Article 11 – DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

La date limite des inscriptions de films proposés à la sélection est fixée au **31 mars 2010**.

Une fiche d'inscription disponible sur le site officiel **www.aeroclub.com** doit être remplie et être envoyée à l'Aéro-club de France avant cette date (le cachet de La Poste faisant foi).

#### **Article 12 – ENVOI**

Les copies sont à envoyer en recommandé par la poste, directement à l'adresse de l'Aéro-club de France ci-après. Les colis venus de l'étranger devront porter les mentions "Pour usage culturel seulement" et "Sans valeur marchande".

**Aéro-club de France**  
**5<sup>ème</sup> Soirée du film aéronautique**  
Commission Animation  
6 rue Galilée  
75782 Paris cedex 16

Tout matériel envoyé par une firme internationale d'acheminement de documents, doit impérativement avoir été acquitté de la totalité des frais de transport, et des éventuels droits de douane et taxes qui lui sont imputés. Dans le cas contraire, l'Aéro-Club de France ne pourra accuser réception.

Un DVD des films proposés à la sélection doit être mis à la disposition de l'Aéro-Club de France avant le **31 mars 2010**, accompagné d'une documentation sur le film

En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité de l'Aéro-Club de France et des organisateurs ne pourra être engagée.

#### **Article 13 – RETOURS**

Les disques CD ou DVD ne seront pas retournés à leurs auteurs, les organisateurs les conservant à titre d'archive.

L'autorisation de diffusion du film dûment renseignée sera jointe au disque support. Les auteurs et les producteurs veilleront à être en conformité avec la loi, notamment concernant les droits de l'image et de la propriété intellectuelle. En cas de non respect, seules leurs responsabilités pourront être engagées, l'Aéro-Club de France se réservant également le droit d'engager des poursuites.

#### **Article 14 – FRAIS**

Il n'y a aucun frais à régler pour l'inscription et la projection d'un film.

Les éventuels frais de traduction et de sous-titrage des films présentés aux membres du comité de sélection, en vue de leur sélection éventuelle, sont entièrement à la charge des producteurs ou organismes habilités.

Les frais de transport et d'assurance des copies et/ou cassettes à l'aller et au retour sont à la charge de leur propriétaire.

#### **Article 15 – POUVOIR DES PRESIDENTS**

Le Président de l'Aéro-Club de France et le Président de la commission Animations de l'Aéro-club de France ont le pouvoir de régler tous les cas non prévus au présent règlement.

#### **Article 16 – ACCEPTATION**

La participation à la « Soirée du Court Métrage aéronautique de l'Aéro-club de France » implique l'adhésion au présent règlement. Le présent règlement s'applique à l'ensemble de la Sélection Officielle (Compétition et Hors Compétition).